

COMPTE RENDU REUNION

SEANCE DU 16 MAI 2020

L'an deux mil vingt et le seize mai à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 11/05/2020*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Ajoncs d'Or, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.
Affichage porte de la Mairie le 11/05/2020

Présents : MM. GUILLAUME Alain - ANDRE Philippe - LE MAINTTEC Christophe – SAGUET Emmanuelle - NOGUES Loïc – SHEWARD Sandra - LE VERGE Stéphane - OLLITRAULT Michelle - MORIN Daniel - THOMÉ Valérie - COJEAN François - LE CLEZIO Valérie

Absente excusée : CHEREL Nolwen

Absents non excusés KAMINSKI Philippe – PETIOT Daniel

Secrétaire de séance : Mme SAGUET Emmanuelle

1 - Dommages sur bâtiments communaux suite à l'orage du 9 mai dernier

L'orage de ce samedi 9 Mai a déversé en 20 minutes environ 40 mm de pluie et de grêlons sur plusieurs secteurs de notre commune et particulièrement sur la zone agglomérée. En campagne, plusieurs champs en pente et récemment travaillés ont donné lieu à de fortes coulées de boues. Dans le bourg près d'une centaine de maisons ainsi que des entreprises ont connu des dégâts et des inondations. Trois bâtiments communaux ont été sévèrement touchés : le **local technique**, dont 50 tôles translucides ont été détruites par les grêlons, le **bureau et les vestiaires** de notre personnel technique, inondé et la **cantine** dont le chaineau central a débordé, entraînant l'effondrement d'une partie du plafond suspendu. Les assurances contactées sont disposées à prendre en charge les dégâts.

2 - Vote des taux fiscalité locale 2020

Pour mémoire, les impôts locaux perçus par la commune sont le produit d'un taux fixé par le Conseil municipal et de la base d'imposition du bien fixé par les services de l'Etat. Avec la suppression de la taxe d'habitation, seuls les taux des taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti restent du ressort de la commune. Pour mémoire, la taxe d'habitation nous rapporte 133 386 € en 2020, la taxe sur le foncier non bâti 61 470 € et la taxe sur le foncier bâti 300 938 €. L'Etat s'est engagé à rembourser « à l'euro près » aux communes la taxe d'habitation. Au vu des comptes de la commune, il est proposé de maintenir les taux du foncier non bâti et du foncier bâti à leur niveau actuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux 2019 pour l'année 2020 soit :

- **Taxe Foncière : 18.75 %**
- **Foncier Non Bâti : 55.13 %**

3 -Vote du budget primitif 2020 pour la commune et le lotissement.

Documents du précédent CM, disponibles en séance

L'examen du compte administratif 2019 avait fait ressortir un excédent de fonctionnement de 313 214.34 €. Pour 2020, le budget de fonctionnement verra apparaître une réduction de notre DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) de 22 500 €, suite à la décision prise par les maires du bureau communautaire de doter un fonds de solidarité au tissu économique local de 20 € par habitant. Point qui sera détaillé plus loin.

Le débat d'orientation budgétaire du 4 Mars avait porté sur les choix des investissements à réaliser en 2020 et, pour certains programmes comme la Chouette Chevêche, en 2020 et 2021. Compte tenu de la pandémie du COVID 19 survenue depuis, il en sera de même pour de l'exposition « L'Eternel Printemps » reportée en 2021.

400 000 € sont réservés pour la fin des travaux de l'opération NPPL (Nouveaux Pas de Portes et logements) ainsi que la somme de 230 000 € pour la deuxième et dernière tranche des travaux de voirie à Kerjoie et 83 293€ pour les réseaux Basse Tension, Telecom et éclairage public, à Kerjoie également. Ces grands travaux à Kerjoie ont bénéficié d'une subvention de 20 000 € que nous a notifiée la Région suite à l'Appel à candidature « Dynamisme des bourgs et centres villes 2019 ».

Pour un total de dépenses réelles d'investissement de 1 320 986.30 €, le total des subventions à recevoir est de 488 863 € et nous prévoyons d'emprunter 586 684 €

Délibérations :

Budget Commune - Affectation résultat 2019

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2019 au budget communal est de **313 214.34 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'affecter cet excédent soit **313 214.34 euros** au financement des dépenses d'investissement BP 2020 (**article 1068** du B.P 2020).

Approbation Budgets primitifs 2020

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve les budgets primitifs 2020 suivants :

Commune :

dépenses et recettes de fonctionnement 1 104 331.80 €

dépenses et recettes d'investissement : 1 770 613.52 €

Lotissement Les terrasses de la chouette chevêche (Le Derhoideux) :

dépenses et recettes de fonctionnement : 209 359.70 €

dépenses et recettes d'investissement : 228 932.20 €

4 -Actualités liées au COVID-19 sur notre commune.

Pendant la période de confinement, la municipalité est restée active en particulier auprès des plus démunis, en mobilisant les membres du CCAS, chargés de maintenir des contacts

réguliers avec eux. La liste des personnes fragiles, a été tenue à jour et à disposition de la préfecture. Toutes les entreprises, artisans et commerçants ont été contactés. Il leur a notamment été proposé et délivré des masques ainsi que des casques à visière translucide.

5 -Nouvelle organisation scolaire et péri-scolaire. Grâce à l'engagement des équipes enseignantes de nos deux écoles et à la mobilisation du personnel communal volontaire il a été possible d'organiser la rentrée scolaire du 11 Mai dernier dans des conditions très inhabituelles mais correctes. Ce qu'il faut retenir, c'est que les groupes d'élèves autour de leur institutrice ne doivent se mélanger à aucun moment. En conséquence, nous avons séparé les entrées dans les écoles, fait respecter les surfaces minimales de 1 élève pour 4 m2, fait déjeuner les enfants à leur table de travail, séparé les cours de récréation et, par manque de personnel disponible, nous avons dû supprimer la garderie. *Détails en séance*

6 -Point sur les travaux en cours : NPPL, voirie ...

- **NPPL :** Les travaux extérieurs de voirie et de signalétique sont en cours d'achèvement puisque les trottoirs seront réalisés ce lundi et les enrobés la semaine suivante. A l'intérieur, quelques travaux d'électricité et de plomberie ainsi que l'installation du bar attendent les artisans. Le métallier feronnier se fait attendre pour les travaux de finition sur la façade.
Un devis est présenté en séance pour l'installation de hottes et de plaques de cuisson dans les logements.
Accord, à l'unanimité, pour demander à Mr JOSSELIN d'installer plaques de cuisson et hottes au prix de 1284.58 €.
La question d'une date d'inauguration du bâtiment est évoquée en séance.
- **Logements Côtes d'Armor Habitat :** Les terrassements pour les accès et les espaces verts ainsi que les branchements sont réalisés. La remise des clés prévue au 1^{er} juin est reportée à une date qui n'est pas encore fixée.
- **Pont sur la rigole à Médroux.** Ce pont délabré que nous avons interdit à la circulation des poids lourds et engins agricoles vient d'être reconstruit par l'entreprise Lelièvre pour un montant de 13 000 € HT.
- **Trottoirs voie de contournement et rue du Moulin.** Ces trottoirs, très dégradés ont été enrobés par l'Entreprise Bertho pour un montant de 22 365.60 € TTC
- **Parking de l'étang et sentier sous les pergolas.** Ces travaux viennent d'être réalisés par l'entreprise Bertho pour un montant total de 9732.72 € TTC. Cette opération est subventionnée dans le cadre de « l'appel à candidature dynamisme des centres villes et bourgs ruraux ».

7 - Questions diverses :

- **Bail terre agricole.** Mr et Mme LE MAITRE, co-propriétaires de la parcelle que nous avons acquise en 2011 en vue de réaliser le lotissement des Terrasses de la Chouette Chevêche ont exploité notre parcelle de Kergan, comme prévu lors de cette transaction, jusqu'à leur retraite. Alors qu'ils ont pris leur retraite, leur fils Cédric, gérant de l'EARL de La Croix, nous sollicite afin de pouvoir continuer à exploiter cette parcelle d'une superficie de 2ha 41a 11ca. Suite à un échange avec lui, il est proposé au Conseil Municipal de lui consentir un bail précaire sur cette parcelle aussi longtemps que la commune n'en n'aura pas besoin et sous réserves d'acceptation d'épandage des boues de la commune si besoin. Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

- **Demande de subvention** de la part de l'association « autour de Jules » pour accompagner Jules, enfant de 9 ans lourdement handicapé domicilié à Trévé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention de 100 €.

- **Aménagement du terrain zone artisanale.** Mr le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par une entreprise en vue d'y installer une unité de stockage de grains. Suite aux discussions avec Loudéac Communauté Bretagne Centre, propriétaire et Mme FROMET PDG d'Ecovrac, il a été convenu d'étudier l'aménagement de deux parcelles constructibles, avec un accès direct sur le CD 2164.

- **Dispositif Pass Communes solidaires.** C'est une initiative à la fois forte, innovante et solidaire qui a été prise par les maires du bureau communautaire afin de soutenir notre tissu économique local malmené par le Covid 19. Après examen (*documents joints*) du dispositif qui crée un fonds spécial abondé par les communes, le Conseil municipal est invité à approuver la contribution de notre commune, à hauteur de 20 € maxi par habitant, prélevés sur la DSC.

- **Ecole : demande de dérogation d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2020.**
Après sollicitation, le Conseil d'école a émis un avis favorable pour renouveler la dérogation à la semaine de 4 jours (10 voix pour et 1 voix pour semaine à 4.5 jours). Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'organisation de la semaine d'école et décide, à l'unanimité, d'opter pour la semaine à 4 jours avec les mêmes horaires soit lundi, mardi, jeudi et vendredi – 9h-12h / 13h30-16h30.
Le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à faire la demande de dérogation auprès de l'inspection académique.